

## Conseil d'administration du 02 mai 2018

---

### Délibération n° 2018-17

relative à l'autorisation donnée au Directeur général de signer la convention 2018/2020 avec la Secrétaire générale du MTES/MCT, relative aux prestations assurées par le ministère de la transition écologique

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 342-2,1, 6°, R 342-3 et R 3428 ;

**Vu** la délibération du conseil n° 04-2015 en date du 2 avril 2015 autorisant le directeur général à signer la convention de gestion initiale ;

**Vu** la convention 2015/2017 signée entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR le 24/06/2015 ;

**Vu** la délibération du conseil n° 24-2017 en date du 16 octobre 2017 autorisant le directeur général à signer l'avenant à la convention de gestion initiale ;

**Vu** le projet de convention triennale établi ;

DÉCIDE

**Article unique :** le conseil d'administration autorise le directeur général à signer la convention 2018/2020 intervenant entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR, relative aux prestations assurées par le ministère de la transition écologique, telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 02 mai 2018  
Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*